

REPUBLIQUE
FRANCAISE



DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

Arrêté n°2023-3413

Autorisant la manifestation « Fan zone finale de la coupe du monde 2022 » au boulodrome de la Datcha

Le dimanche 18 décembre 2022

Le Maire de la Commune de Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5 ;

Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code des assurances ;

Considérant la demande reçue le 16 décembre 2022 et présentée par la Riviera du Levant en vue d'organiser la manifestation « Fan zone finale de la coupe du monde 2022 » dans le cadre de la finale de la coupe du monde (France/Argentine), le dimanche 18 décembre 2022 au boulodrome de la Datcha ;

Considérant les garanties présentées par l'organisateur dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La Riviera du Levant est autorisée à organiser la manifestation « Fan zone finale de la coupe du monde 2022 » au boulodrome de la Datcha, le dimanche 18 décembre 2022 de 10h à 14h.

ARTICLE 2 :

L'organisateur devra se conformer aux horaires définis pour la durée de la manifestation comme indiqué à l'article 1 et conformément au dossier de sécurité.

ARTICLE 3 :

Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 4 :

L'effectif du public ne devra pas dépasser celui déclaré, à savoir 600 personnes.

ARTICLE 5 :

La vente d'alcool du 3^{ème} au 5^{ème} groupe n'est pas autorisée.

ARTICLE 6 :

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du code pénal.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté est notifié à l'organisateur.

Une ampliation sera transmise, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 17 décembre 2022

Le Maire



Cédric CORNET